

Niort, le 15 JUIL 2020

Motifs de la décision relative au projet d'arrêté portant prescriptions complémentaires à l'arrêté portant autorisation environnementale du 23 octobre 2017 concernant la construction de seize (16) réserves de substitution par la société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres

L'arrêté a fait l'objet de la procédure de participation du public du 5 juin 2020 au 5 juillet 2020. 78 observations ont été recueillies dont une hors délais. Les motifs de décisions sont les suivants :

Les avis formulés auxquels des éléments de réponse ont été apportés n'appellent pas de modification du projet d'arrêté.

Le Directeur départemental,



Thierry CHATELAIN

